

AR Prefecture

046-200054948-20260707-2026_079-DE
Reçu le 09/07/2026

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
1 PLACE DES CONSULS
2026 – 079
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 7 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2026

Pour : 23
Contre :
Abstention :

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIÉ Nathalie, M. MARTIN Daniel Adjoint, Mme JORDA Jocelyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, M. LAPEZE Yannick, Mme BOS Cécile, M. LAMOUROUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, M. LAGARD Ludovic, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. CAUMON Patrice qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. BOUDET Thierry qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à M. MARTIN Daniel, M. PIOLOT André qui a donné pouvoir à Mme CRIVELLARO Héloïse.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

OBJET : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

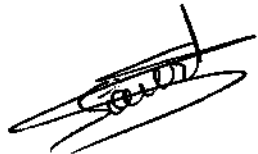
La séance ouverte... Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Ce dernier est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance du conseil municipal.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **NOMME** Mme Dominique SAURT Secrétaire de séance du Conseil Municipal du 7 Juillet 2026.

La Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique

Fait et délibéré en Mairie le 7 Juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télécours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20260707-2026_080-DE
Reçu le 09/07/2026

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
1 PLACE DES CONSULS
2026 – 080
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 7 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2026

Pour : 23
Contre :
Abstention :

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIÉ Nathalie, M. MARTIN Daniel Adjoint, Mme JORDA Jocelyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, M. LAPEZE Yannick, Mme BOS Cécile, M. LAMOUROUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, M. LAGARD Ludovic, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. CAUMON Patrice qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. BOUDET Thierry qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à M. MARTIN Daniel, M. PIOLOT André qui a donné pouvoir à Mme CRIVELLARO Héloïse.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2026

La séance se poursuivant... Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 Juin 2026 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 Juin 2026.

La Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique

Fait et délibéré en Mairie le 7 Juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérécourse (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20260707-2026_081-DE
Reçu le 09/07/2026

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
1 PLACE DES CONSULS
2026 – 081
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 7 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2026

Pour : 21
Contre : 1
Abstention : 1

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIÉ Nathalie, M. MARTIN Daniel Adjoints, Mme JORDA Jocelyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, M. LAPEZE Yannick, Mme BOS Cécile, M. LAMOUROUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, M. LAGARD Ludovic, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. CAUMON Patrice qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. BOUDET Thierry qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à M. MARTIN Daniel, M. PIOLOT André qui a donné pouvoir à Mme CRIVELLARO Héloïse.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

OBJET : CRÉATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

VU la délibération n° 2022-74 de la Communauté de communes du Quercy Blanc en date du 08/11/2022 instaurant le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 01/01/2023.

VU l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts qui stipule qu'il est créé entre l'EPCI et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

VU la délibération n°2026-80 de la Communauté de communes du Quercy Blanc en date du 10/06/2026 constituant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

CONSIDÉRANT que la CLECT est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

CONSIDÉRANT la décision de la Communauté de communes du Quercy Blanc de fixer le nombre de siège et leur répartition à un représentant titulaire et un représentant suppléant par Commune membre, soit 9 sièges de titulaires et 9 sièges de suppléants.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner aujourd'hui les représentants de la commune au sein de la CLECT.

Cette commission a pour mission d'établir un rapport sur l'évaluation des charges des compétences et des services transférés au fur et à mesure de leur transfert. Ce rapport sera soumis ensuite au vote du conseil communautaire et des conseils municipaux.

AR Prefecture

046-200054948-20260707-2026_081-DE
Reçu le 09/07/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne les représentants suivants :

TITULAIRE : M. RONY Antoine

SUPPLEANT : M. CAUMON Patrice

La Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique

Fait et délibéré en Mairie le 7 Juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Antoine RONY

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.
Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

AR Prefecture

046-200054948-20260707-2026_082-DE
Reçu le 09/07/2026

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
1 PLACE DES CONSULS
2026 – 082
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 7 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2026

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIÉ Nathalie, M. MARTIN Daniel Adjoints, Mme JORDA Jocelyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, M. LAPEZE Yannick, Mme BOS Cécile, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, M. LAGARD Ludovic, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. CAUMON Patrice qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. BOUDET Thierry qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à M. MARTIN Daniel, M. PIOLOT André qui a donné pouvoir à Mme CRIVELLARO Héloïse.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL 2° CLASSE AU 01.01.2026**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial,

CONSIDÉRANT le souhait de la collectivité de faire bénéficier d'un avancement de grade à un agent

CONSIDÉRANT qu'un agent de la collectivité remplissait les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2° classe à compter du 1er janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT la non prise en compte, par erreur, par le CDG du Lot (gestionnaire des agents territoriaux des communes adhérentes), de la situation d'agent promouvable pour l'agent de notre collectivité concerné au 1^{er} Janvier 2026

CONSIDÉRANT le souhait de la collectivité de procéder à la régularisation de la situation administrative de l'agent afin de ne pas le priver des droits auxquels il pouvait prétendre ;

AR Prefecture

046-200054948-20260707-2026_082-DE
Reçu le 09/07/2026

VU l'arrêt du Conseil d'Etat du 17 mars 2004, n° 225426 ;

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif Principal 2° classe, à temps complet à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif Principal 2° classe

Le traitement sera calculé par référence aux grilles indiciaires du grade d'adjoint administratif Principal 2° classe

Après délibération, le Conseil Municipal :

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

VU le tableau des emplois,

- **DÉCIDE D'ADOPTER** la proposition du Maire et de **CRÉER** un emploi d'adjoint administratif territorial Principal 2° classe à temps complet au 01/01/2026,
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2026.

La Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré en Mairie le 7 Juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20260707-2026_083-DE
Reçu le 09/07/2026

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
1 PLACE DES CONSULS
2026 – 083
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 7 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2026

**Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0**

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIÉ Nathalie, M. MARTIN Daniel Adjoints, Mme JORDA Jocelyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, M. LAPEZE Yannick, Mme BOS Cécile, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, M. LAGARD Ludovic, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. CAUMON Patrice qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. BOUDET Thierry qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à M. MARTIN Daniel, M. PIOLOT André qui a donné pouvoir à Mme CRIVELLARO Héloïse.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT SOCIAL
TERRITORIAL AU 01.09.2026**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial,

CONSIDÉRANT la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent au 01/09/2026

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer cet agent

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée la création d'un emploi d'agent social territorial, à temps non complet (32.5 H hebdomadaires) à compter du 1^{er} septembre 2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'agent social territorial Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence aux grilles indiciaires du grade d'agent social territorial.

AR Prefecture

046-200054948-20260707-2026_083-DE
Reçu le 09/07/2026

Après délibération, le Conseil Municipal :

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

VU le tableau des emplois,

- **DÉCIDE D'ADOPTER** la proposition du Maire et de **CRÉER** un emploi d'agent social territorial à temps non complet (32.5H) au 01/09/2026,
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2026.

La Secrétaire de Séance

Fait et délibéré en Mairie le 7 Juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Mme SAURT Dominique



Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (63, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20260707-2026_084-DE
Reçu le 09/07/2026

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
1 PLACE DES CONSULS
2026 – 084
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 7 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2026

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIÉ Nathalie, M. MARTIN Daniel Adjoint, Mme JORDA Jocelyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, M. LAPEZE Yannick, Mme BOS Cécile, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, M. LAGARD Ludovic, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. CAUMON Patrice qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. BOUDET Thierry qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à M. MARTIN Daniel, M. PIOLOT André qui a donné pouvoir à Mme CRIVELLARO Héloïse.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

OBJET : COMPLÉMENT ET MODIFICATION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de compléter le montant des subventions aux associations suivantes :

- LES PASTOURELS DE LA TOUR : +350€ afin de contribuer à l'activité générale de l'association pour l'année 2026
- CRÈCHE LOU PICHOU : + 300€ afin de soutenir de manière exceptionnelle cette association, notamment pour les aider à renforcer les liens entre les membres de la crèche.
- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*
- **DÉCIDE D'ATTRIBUER les subventions suivantes :**

- *350€ à l'association LES PASTOURELS DE LA TOUR (subvention classique)
- *300€ à l'association CRECHE LOU PICHOU (subvention exceptionnelle)

Il sera procédé à une modification du tableau des subventions 2026.

Le montant total de ces compléments de subventions s'élève à 650 €. Le restant disponible sur cette ligne budgétaire est de 2 000 €.

La Secrétaire de Séance,
Mme SAURT Dominique



Adopté et délibéré en Mairie le 7 Juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.
Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20260707-2026_085-DE
Reçu le 09/07/2026

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
1 PLACE DES CONSULS
2026 – 085
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 7 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2026

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIÉ Nathalie, M. MARTIN Daniel Adjoints, Mme JORDA Jocelyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, M. LAPEZE Yannick, Mme BOS Cécile, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, M. LAGARD Ludovic, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. CAUMON Patrice qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. BOUDET Thierry qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à M. MARTIN Daniel, M. PIOLOT André qui a donné pouvoir à Mme CRIVELLARO Héloïse.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : TRANSFERT D'EXCÉDENT DU BUDGET ANNEXE LOCAUX
ADMINISTRATIFS GENDARMERIE ET LOGEMENTS LEBREIL VERS LE
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget Annexe DES LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE et des LOGEMENTS LEBREIL ont été initialement créés en raison de l'obligation de l'instruction comptable M14 de suivre les opérations assujetties à la TVA dans un budget annexe.

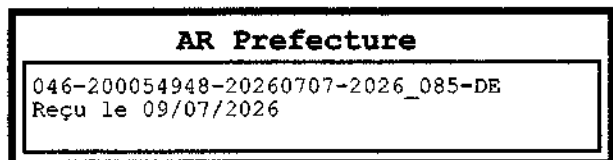
Ces budgets, ont pendant des années dû être équilibrés par le versement d'une subvention du budget ville. Les dépenses étant aujourd'hui stabilisées, les loyers en recette couvrent l'ensemble des dépenses prévues à ce jour.

Les Comptes Financiers Uniques 2025 des Budgets Annexes des LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE et LOGEMENTS LEBREIL présentent un excédent de fonctionnement.

En l'espèce, il est proposé de reverser au budget principal :

- 15 350 € pour le Budget annexe LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE
- 21 000 € pour le Budget annexe LOGEMENTS LEBREIL

Ceci étant exposé,



Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'imputation de ces crédits déjà inscrits aux budgets 2026 de la façon suivante :

*Budget principal – Recettes – Article **75821** « Excédents des budgets annexes à caractère administratif » : **36 350 €**

*Budget annexe **LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE**– Dépenses – Article **65822** « Excédents du budget annexe à caractère administratif »: **15 350 €**

*Budget annexe **LOGEMENTS LEBREIL** – Dépenses – Article **65822** « Excédents du budget annexe à caractère administratif »: **21 000 €**

- **DIT** que les crédits sont déjà inscrits au sein du Budget Principal 2026 de la commune et des Budgets Annexes **LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE** et **LOGEMENTS LEBREIL**.

La Secrétaire de Séance

Mme SAURT Dominique

Fait et délibéré en Mairie le 7 Juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Antoine RONY

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.
Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

AR Prefecture046-200054948-20260707-2026_086-BF
Reçu le 09/07/2026

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
1 PLACE DES CONSULS
2026 - 086
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 7 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2026

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIÉ Nathalie, M. MARTIN Daniel Adjoints, Mme JORDA Jocelyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, M. LAPEZE Yannick, Mme BOS Cécile, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, M. LAGARD Ludovic, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. CAUMON Patrice qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. BOUDET Thierry qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à M. MARTIN Daniel, M. PIOLOT André qui a donné pouvoir à Mme CRIVELLARO Héloïse.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

OBJET : OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la décision budgétaire modificative suivante, afin de pouvoir financer l'étude concernant la sécurité et la régularisation de l'Ecole Elémentaire, (ERP), il convient également d'acheter du mobilier (tables) pour une classe et des norvégiennes pour le transport des repas

	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2131-244 : Écoles		15 000.00 €
D 2131-312 : Bâtiment Ancienne Gendarmerie	15 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000.00 €	15 000.00 €
Total	15 000.00 €	15 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les virements de crédits

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré en Mairie le 7 Juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 46800) ou par application informatique en ligne Télécours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20260707-2026_087-DE
Reçu le 09/07/2026

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
2026 – 087 1 PLACE DES CONSULS
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 7 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2026

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIÉ Nathalie, M. MARTIN Daniel Adjoints, Mme JORDA Jocelyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, M. LAPEZE Yannick, Mme BOS Cécile, M. LAMOUROUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, M. LAGARD Ludovic, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. CAUMON Patrice qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. BOUDET Thierry qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à M. MARTIN Daniel, M. PIOLOT André qui a donné pouvoir à Mme CRIVELLARO Héloïse.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

OBJET : TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES ET MATERIEL

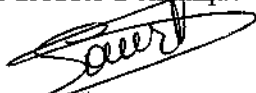
VU la délibération n° 2025-075 en date du 09/12/2025 fixant les tarifs de location de salles et matériel communal à compter du 1^{er} Janvier 2026

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les tarifs de location des salles et du matériel communal

Sur proposition de Monsieur le Maire, et *après en avoir délibéré, le Conseil Municipal* :

- **APPROUVE** les tarifs de location des salles et du matériel communal annexés à la présente délibération et en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré en Mairie le 7 Juillet 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Antoine RONY



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.
Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

SALLES COMMUNALES				
		du 16 avril au 14 octobre		du 15 octobre au 15 avril
Occupation régulière/occasionnelle associations Montcuquoises		Gratuit		5 euros de l'heure
Occupation régulière/occasionnelle associations extérieures		6 € / de l'heure		
CAUTION : Location des salles communales	046 20 06 54 - 54 82 02 80 77 - 2026_087-DE			250 €
CAUTION : Prêt des clés (location annuelle)				50 €
ÉQUIPEMENT SPORTIF (Gymnase, Terrains, Club...)				
Privé ou associations extérieures Forfait horaire		5 € /de l'heure		
Occupation régulière/occasionnelle associations Montcuquoises		Gratuit (Selon modalité de mise à disposition)		
CAUTION : Location des salles communales		250 €		
CAUTION : Prêt des clés (location annuelle)		50 €		
SALLE DE DANSE				
Forfait horaire pour toutes utilisations		6 € / de l'heure		
Week-end uniquement pour les associat ^e Montcuquoises pour stage		50 €		
CAUTION : Prêt des clés (location annuelle)		50 €		
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL				
Réservé aux artistes du 1er juin au 30 septembre		25 € la semaine (maximum 2 semaines)		
CAUTION : Prêt des clés		50 €		
Cette salle doit rester accessible pour les mariages ou tout autre rassemblement municipal				
SALLE D'EXPOSITION DE LA TOUR				
Réservé aux artistes du 1er juin au 30 septembre		GRATUIT		
CAUTION : Location		250 €		
MAISON ARNAUD BELTRAME (espace exposition Rez-de-chaussée)				
Réservé aux artistes		300 € / mois		
CAUTION : Prêt des clés (location annuelle)		50 €		
LOCAUX DE STOCKAGES				
Associations Montcuquoises		GRATUIT		
Extérieurs		Tarif applicable selon convention		
CAUTION : Prêt des clés (location annuelle)		50 €		
ESPACE ANIMATIONS MONTCUQ				
INFO : La grande salle ne peut pas être louée seule				
CONSOMMATION ÉLECTRIQUE : index conso entrée/sortie facturé 0,50 € le KWH	JOURNÉE*			WEEK-END*(1)
	PETITE SALLE	ESPACE PRÉPARATION	TOUTES LES SALLES	TOUTES LES SALLES
Privés Montcuquois	60 €	50 €	150 €	200 €
Privés extérieurs	100 €	50 €	230 €	300 €
Occupation occasionnelle associations Montcuquoises		Seule la consommation électrique sera facturée 0,50€/ KWH		
Associations extérieures	35 €	50 €	75 €	300 €
CAUTION : Location de la salle		LOCATION 250€ / SONO 500€		
CAUTION : Prêt des clés		50 €		
SALLE DES FÊTES DE BELMONTET - LEBREIL - VALPRIONDE				
FORFAIT JOURNALIER CHAUFFAGE COMPRIS	du 16 avril au 14 octobre		du 15 octobre au 15 avril	
	JOURNÉE*	WEEK-END*(1)	JOURNÉE*	WEEK-END*(1)
Privés Montcuquois	40 €	100 €	65 €	150 €
Privés extérieurs	65 €	200 €	80 €	300 €
Occupation occasionnelle associations Montcuquoises		Gratuit		15 € 25 €
Occupation régulière associations Montcuquoises		5 euros de l'heure		
Occupation régulière/occasionnelle associations extérieures		6 euros de l'heure		
CAUTION : Location des salles		150€ MONTCUQUOIS / 300 € EXTERIEUR		
CAUTION : Prêt des clés		50 €		

* Du lundi au vendredi

*(1) Du vendredi 12h au lundi 10h

LOCATION DE MATERIEL		
	Associations Montcuquoises	Autres utilisateurs
Table 8 places	2 bancs AK Prefecture 046-200054948-20260707-2026_087-DE Reçu le 00/00/2006	5 euros
Table 8 places		
Lot de 10 Chaises		5 euros
Barrières		
12 Praticables (Soit 24m)		
Grilles pour expositions (5 doubles)		
Cabines de toilettes chimique*		
Supports à sacs poubelles (2 sacs) pour les festivités uniquement pour les associations Montcuquoises (5 supports disponibles)	Gratuit	
CAUTION	250 euros	

* Les toilettes devront être rendues vidées et nettoyées par un opérateur agréé (facture à l'appui exigée)

Si la location nécessite la caisse complète de matériel (tables et bancs): la livraison sera effectuée par les agents communaux.
Pour toute autre location : la Mairie n'assurera aucune livraison (à la charge du demandeur)

AR Prefecture

046-200054948-20260707-2026_088-DE
Reçu le 09/07/2026

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
1 PLACE DES CONSULS
2026 – 088
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 7 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2026

**Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0**

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIÉ Nathalie, M. MARTIN Daniel Adjoint, Mme JORDA Jocelyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, M. LAPEZE Yannick, Mme BOS Cécile, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, M. LAGARD Ludovic, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. CAUMON Patrice qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. BOUDET Thierry qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à M. MARTIN Daniel, M. PIOLOT André qui a donné pouvoir à Mme CRIVELLARO Héloïse.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT
HAMEAU DE CUQUEL**

Monsieur le Maire rappelle la réalisation d'un lotissement communal dénommé « hameau de cuquel » avec la création de 3 lots à bâtir.

Les travaux de viabilisation des terrains sont en partie achevés. Compte-tenu des demandes, il est nécessaire de fixer le prix de vente des terrains et de lancer la commercialisation des parcelles.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, :

VU l'arrêté accordant le permis d'aménager n°046 201 25 00084 en date du 28/07/2025 autorisant la création d'un lotissement de 3 lots au lieu-dit Cuquel à Montcuq-en-Quercy-Blanc

Vu la délibération n° 2026-015 du 05/03/2026 créant un budget annexe pour ce lotissement

- **FIXE** le prix du m² de terrain du lotissement hameau de Cuquel à 30.00€ le m² H.T, soit 36.00€ TTC les parties constructibles périmètre lotissement et à 15€ le m² H.T, soit 18€ TTC les parties constructibles hors périmètre lotissement

AR Prefecture

046-200054948-20260707-2026_088-DE
Reçu le 09/07/2026

- **FIXE** ainsi qu'il suit le prix de vente de chaque lot :

Lot n° 1	N° des parcelles	Superficie	Superficie total	Prix/m2 HT	Prix/m2 TTC	Prix HT	Prix TTC
Partie constructible	2355	605 m2	683 m2	30.00€		20 490 €	24 588 €
	2365	32 m2			36.00€		
	2359	46 m2					
Partie « hors périmètre lotissement »	2361	763 m2	950 m2	15.00€		14 250 €	17 100€
	2367	15 m2			18.00€		
	2363	172 m2					
TOTAL			1 633 m2			34 740 €	41 688 €

Lot n°2	N° des parcelles	Superficie	Superficie total	Prix/m2 HT	Prix/m2 TTC	Prix HT	Prix TTC
Partie constructible	2366	230 m2	725 m2	30.00€	36.00€	21 750 €	26 100 €
	2356	495 m2					

Lot n°3	N° des parcelles	Superficie	Superficie total	Prix/m2 HT	Prix/m2 TTC	Prix HT	Prix TTC
Partie constructible	2372	78 m2	702 m2	30.00€		21 060€	25 272 €
	2354	65 m2					
	2357	420 m2			36.00€		
	2371	139 m2					

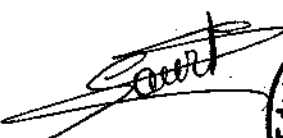
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, et en son absence à la 1^{ère} adjointe, à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment l'acte à intervenir devant Maître Sophie LACAZE, Notaire à MONTCUQ EN QUERCY-BLANC.

Fait et délibéré en Mairie le 7 Juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

La Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique





Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20260707-2026_089-DE
Reçu le 09/07/2026

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
2026 – 089 **1 PLACE DES CONSULS**
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 7 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2026

Pour : 21
Contre : 1
Abstention : 1

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIÉ Nathalie, M. MARTIN Daniel Adjoints, Mme JORDA Jocelyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, M. LAPEZE Yannick, Mme BOS Cécile, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, M. LAGARD Ludovic, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. CAUMON Patrice qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. BOUDET Thierry qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à M. MARTIN Daniel, M. PIOLOT André qui a donné pouvoir à Mme CRIVELLARO Héloïse.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

OBJET : TRAVAUX D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE 2 FEUX RÉCOMPENSE VIA RÉSEAU EP -AVENUE DE BELLE DENT - Opération 42665 EP

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet *Travaux d'alimentation électrique de 2 feux récompense via réseau EP* cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) **APPROUVE** ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par Territoire d'Energie Lot (TE46), réalisé sous maîtrise d'ouvrage de TE46,
- 2) **SOUHAITE** que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2026
- 3) **S'ENGAGE À PARTICIPER** à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par TE46, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par TE46 à la commune après réalisation des études définitives.
- 4) **AUTORISE TE46** à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non-réalisation des travaux.
- 5) **AUTORISE TE46** à collecter les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique

Adopté et délibéré en Mairie le 7 Juillet 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours au tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 3) ou par voie électronique sur le site <http://www.telerecours.fr> dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20260707-2026_090-DE
Reçu le 09/07/2026

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
1 PLACE DES CONSULS
2026 – 090 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 7 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2026

Pour : 15
Contre : 5
Abstentions : 3

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIÉ Nathalie, M. MARTIN Daniel Adjoints, Mme JORDA Jocelyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, M. LAPEZE Yannick, Mme BOS Cécile, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, M. LAGARD Ludovic, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. CAUMON Patrice qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. BOUDET Thierry qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à M. MARTIN Daniel, M. PIOLOT André qui a donné pouvoir à Mme CRIVELLARO Héloïse.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

OBJET : CHANGEMENT DE DÉNOMINATION D'UN CHEMIN COMMUNAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de dénommer les voies et espaces publics communaux

CONSIDÉRANT que la commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc souhaite commémorer le 50^{ème} anniversaire de la venue de l'émission « le Petit Rapporteur » dans le village de Montcuq, événement ayant marqué la mémoire locale et contribué à la renommée du village ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, à cette occasion, de modifier la dénomination du chemin communal actuellement dénommé « chemin du Donjon » afin de rendre hommage à M. Jacques MARTIN, présentateur de cette émission ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et *après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

- **DÉCIDE** de supprimer la dénomination du chemin communal « **chemin du Donjon** » ;
- **DÉCIDE** d'attribuer à cette voie la nouvelle dénomination suivante : « **chemin Jacques MARTIN** »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'information des services concernés, la mise à jour de l'adressage communal, la commande et la pose de la nouvelle signalétique.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise aux organismes concernés afin de procéder aux mises à jour nécessaires.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



délibéré en Mairie le 7 Juillet 2026

Extrait certifié conforme,
Maire, Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par voie électronique (portail du recours gracieux en ligne : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. 46800 par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).